

Département de la MANCHE
Canton de LES PIEUX
Commune de HELLEVILLE

Séance du 8 septembre 2008

L'an deux mille huit, le huit septembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-françois LAMOTTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Lamotte Jean-François, Maire – Lahaye Jean-François – Lecesne Patrice, Adjoint – Chardot Bernard – Lohier Florence – Travert Françoise – Lacour Sylvain – Guiffard Marylène – Legars Yves – Pons Jean-Noël – Desvergez Bernadette.

Secrétaire de séance : Melle Françoise TRAVERT

Aménagement de la traverse du bourg

L'état d'avancement des travaux du bourg est communiqué au conseil municipal ainsi que la réglementation de la circulation dans le bourg et pour l'accès à l'école.

Chasse à Genêts

Une réunion a eu lieu le 29 août dernier. Tous les habitants de la chasse à genêts y ont été invités. Cette réunion avait pour objet : aménagement et circulation à la chasse à genêts et numérotation des habitants. Le bilan fait apparaître une vitesse excessive des voitures.

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche

Les courriers en date du 25 juin et 4 juillet 2008 de Mr le Président du Centre de Gestion sont communiqués au conseil municipal. Ils concernent la gestion directe par le Conseil Général de la Manche de ses Commissions Administratives Paritaires.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

Association « Bouger à Helleville »

L'association « Bouger à Helleville » demande à utiliser la salle de motricité de l'école en dehors des heures d'école. Le conseil municipal donne un avis favorable mais sollicite une réunion avec les écoles, la mairie et l'association. Le Maire est autorisé à établir une convention.

Accueil des élèves en cas de grève

Une récente loi prévoit qu'en cas de grève, tout enfant scolarisé dans les écoles maternelles ou primaires, bénéficiera d'un service accueil. Le conseil municipal dit que cette loi est difficilement applicable dans la commune. Il expose les moyens de la commune, des compétences, des responsabilités, de l'habilitation de la personne chargée d'assurer la garderie de la cantine. Ce dossier est laissé à l'étude.

Vente d'une partie de la parcelle B 718 située au lotissement des monts

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'achat faite par Mr et Mme Anger Philippe domiciliés 3 lotissement les monts. Ils souhaitent acquérir une partie de la parcelle B 718 bordant leur propriété sur une largeur de 3 mètres.

Considérant que cette vente ne changera pas la destination première de ce terrain à savoir l'accession aux parcelles limitrophes.

Le conseil municipal :

- donne son accord de principe pour cette cession.
- Charge le maire de contacter maître Horvais pour avis et renseignements relatifs à la procédure à appliquer.

Proposition d'achat de granit

Un courrier sollicitant l'acquisition des bordures de granit provenant du calvaire est communiqué au conseil municipal. Celui-ci ne souhaite pas les vendre pour l'instant. Cette demande pourra être revue après l'aménagement du bourg.

11 novembre

Cette année, la municipalité de Helleville organisera la cérémonie du 11 novembre regroupant les communes de Flamanville, Tréauville, Héauville, Siouville-Hague et Helleville. Le Maire est chargé de demander à Mr le Maire de Flamanville le prêt gracieux de la salle du Rafiot en vue d'organiser un repas amical.

Repas des anciens :

Il aura lieu le samedi 27 septembre 2008.

Travaux Eglise

Des devis ont été demandés relatifs à la réfection de la charpente.